



**LE RÉSEAU DE CRÉATION
ET D'ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUES**

**Ce document a été numérisé par le Canopé de l'académie de Clermont-Ferrand
pour la Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel.**

Ce fichier numérique ne peut être reproduit, représenté, adapté ou traduit sans autorisation.

SESSION 2015		Code 50032314	PAGE 1/1
Examen :	CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE		Durée : 0h40
Spécialité :	OPERATEUR PROJECTIONNISTE DE CINEMA		Coefficient : 3
Épreuve :	EP2 – CONDUITE D'UNE PROJECTION		

FICHE DE CONSIGNES A REMETTRE AUX EXAMINATEURS

A- Le candidat devra assurer la projection d'un programme (15 minutes)

Le candidat devra effectuer :

- les différentes opérations de mise en marche ou mise à l'arrêt des appareillages
- les opérations de projection et les conditions d'éclairage de la salle.
- Arrêter le programme, le modifier et le remettre en route à la demande de l'examineur. Le choix de la modification, du point d'arrêt du programme et de son re-démarrage est à l'appréciation de l'examineur.
- Le candidat devra à la demande d'un examinateur diffuser un contenu multimédia

Critères d'évaluation:

On s'assurera plus particulièrement que :

- Les conditions de projection sont assurées à l'aide des mires fournies.
- Les KDM soient vérifiées
- L'ensemble des appareils soit sous tension
- Le son et l'image sont restitués en salle et que leurs critères d'appréciations respectent les normes
- La veille est permanente et assidue
- La pause et la reprise du programme à un endroit déterminé sont correctement effectuées
- Les équipements sont immédiatement réutilisables
- En fin de projection, le protocole de mise au repos des appareils est décrit par le candidat.

B- Le candidat devra répondre oralement à des questions. (25 minutes)

Voir fiches de questions

LES NOTES PEUVENT ETRE MODULEES .

EXEMPLE : « L'intensité du courant dans le brûleur a été vérifiée» SUR 2 POINTS.

Le candidat peut obtenir : 0 – 0,5 – 1 – 1,5 ou 2 points